

Nous apporterons des changements aux dispositions régissant les actions afin de fournir plus de souplesse au moment de payer pour la participation à l'actionnariat. A mon avis, ces changements plairont à certains intéressés.

Un autre sujet à propos duquel certains députés ont fait des demandes que je considère maintenant justifiées concerne le programme de garantie des prêts, soit l'importance des prêts et le montant minimum que nous garantirons. Cette question intéresse spécialement ceux qui s'occupent de l'industrie touristique, par exemple. Dans ce cas, le programme de prêts peut être appliqué à certaines nouvelles entreprises commerciales et à la construction de nouveaux établissements de fabrication et de traitement plus grands et plus modernes. Grâce aux modifications que nous y apporterons, les droits de garantie seront moins élevés et le montant minimum des mises de fonds pour un établissement commercial sera réduit de \$252,000 à \$100,000, ce qui est considérable. Ce changement constitue une amélioration importante puisqu'il permettra à un bien plus grand nombre de gens de profiter de la garantie des prêts.

Quant aux modalités de paiement, nous ne nous proposons pas de changer quoi que ce soit aux exigences actuelles. C'est-à-dire qu'aucune subvention n'est versée tant que moi, à titre de ministre, je ne suis convaincu que l'entreprise est engagée dans la production commerciale, qu'elle l'est depuis 30 jours, et que le nombre d'emplois y est. Bref, il s'agira encore de prouver que l'entreprise fonctionne avant que nous ne versions 80 p. 100 de la subvention. Les 20 p. 100 qui restent seront bien sûr retenus pendant une autre période. Je ne pense pas qu'il serait sage de modifier ces exigences.

Outre l'aide dont on pourra se prévaloir en vertu du programme révisé de subventions dans les régions désignées, c'est-à-dire dans ces régions du pays qui sont jugées admissibles au titre de la loi sur les subventions au développement régional, nous avons également tenu compte des instances des députés qui ont démontré qu'ils ne pouvaient obtenir de subventions dans leur région parce qu'elle n'était pas visée par le programme de subventions.

J'ai jusqu'à présent conclu quatre ententes générales de développement avec les provinces, une avec Terre-Neuve, une avec l'Ontario, une avec l'Alberta et une avec la Saskatchewan. Je prévois en conclure une avec le Québec, probablement la semaine prochaine, ainsi qu'avec les autres provinces d'ici la fin du mois. En vertu de ces ententes générales de développement, il sera possible pour le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial intéressé de s'entendre pour appuyer un projet important de développement dans n'importe quelle région, qu'il s'agisse d'une région désignée ou non, pourvu que les deux paliers de gouvernement soient convaincus qu'il s'agira là d'une contribution valable au développement et à la croissance économiques de cette région. Je suis persuadé que le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) se réjouira de cette nouvelle.

Je tiens à dire que je vois d'un très bon œil ces modifications au programme de stimulants. Elles ont été mises au point après consultation avec les provinces et feront de ce programme un instrument plus efficace dans nos efforts de développement régional. La date à laquelle on les appli-

L'Adresse—M. Jamieson

quera sera annoncée au terme des derniers arrangements en vue de la transition de l'ancien programme au nouveau. Les députés comprendront que le fait de passer d'un programme à un autre présente des difficultés. On n'attendra probablement pas plus de quelques semaines. Naturellement, avant qu'il devienne officiel, il faudra le publier, mais c'est tout ce qu'il reste à faire.

Pour ce qui est des modifications générales de la politique, je suis très heureux que les provinces aient unanimement réservé un bon accueil à la nouvelle méthode et je n'ai pas besoin de préciser. Comme les députés le savent, j'ai parcouru le pays d'un bout à l'autre et il y a eu des consultations sérieuses et, je le crois, satisfaisantes pour les deux parties, à un grand nombre de sujets, pas seulement au sujet du programme de stimulants dont j'ai parlé en détail mais sur la façon d'aborder avec chaque province la question de leur ordre de priorités au chapitre de la disparition progressive des disparités régionales et de l'amélioration des secteurs à croissance lente.

On a fait entre autres une importante découverte, peut-être le mot n'est-il pas trop fort. Cette initiative a permis de constater ou a certes confirmé que le programme uniforme qui a un poids égal dans chaque région n'est de toute évidence pas la solution la plus raisonnable. Chaque gouvernement possède son ordre de priorités et constate que sa province procède d'une façon particulière. Si ce n'est donc que pour cette seule raison, il nous faut faire de notre mieux pour respecter les buts et objectifs que les gouvernements provinciaux se sont fixés à bon droit.

Deuxièmement, dans un pays aussi vaste que le nôtre, les occasions varient grandement quant à l'envergure, la disponibilité et le genre. Je vais citer aux députés quelques exemples rapides.

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant que le ministre donne des exemples aux députés, je dois lui rappeler que son temps est épuisé, à moins qu'il ait le consentement de la Chambre de continuer.

Des voix: D'accord.

M. Jamieson: Merci, monsieur l'Orateur. Je remercie la Chambre. Je ne donnerai pas trop d'exemples. Je veux tout simplement illustrer le genre de choses dont nous parlons. En Saskatchewan, plusieurs projets accordés en sont déjà au stade des discussions, et portent sur des domaines tels que les industries sidérurgique et métallurgique et l'action conjointe du gouvernement dans le bassin de la rivière Qu'Appelle pour augmenter l'emploi par la mise en valeur d'installations récréatives et touristiques. Il y en aura d'autres. Notre première participation en Ontario a eu lieu à Cornwall, comme monsieur l'Orateur le sait bien.

● (1620)

Des voix: Bravo!

M. Jamieson: En Alberta, j'ai discuté en longueur avec le ministre compétent des efforts conjoints à faire en vue d'améliorer les produits agricoles, la valeur ajoutée aux produits agricoles. Nous voulons aider dans ce domaine. Au Québec, évidemment, les perspectives industrielles sont très variées, sans compter la création de parcs industriels et l'installation de l'infrastructure nécessaire pour attirer les industries dans une région particulière.